



Indemnisation sinistre corporel

Par **marie38300**, le **08/05/2019** à **18:15**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir ce que veut dire "mémoire" dans une proposition d'indemnisation d'un sinistre corporel de la part d'une société d'assurance.

De plus, ce terme "mémoire" apparaît à la ligne "déficit fonctionnel permanent" qui a été évalué à 5%. Il m'est demandé de fournir une attestation de non attribution de pension d'invalidité de la CPAM. Or, la CPAM me dit que cela n'a rien à voir avec la pension d'invalidité et qu'ils ne me fourniront aucun document, surtout qu'on ne m'avait jamais précisé de faire cette démarche et qu'on me répond qu'aucune pension d'invalidité n'est donnée en dessous de 30% voire même de 2/3. Qu'en est il ? Comment puis-je obtenir ce document ? Quel délai ai-je ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement,